

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MAGOG**

RÈGLEMENT 3451-2024

Modifiant le Règlement de zonage 2368-2010
pour permettre la classe d'usages activité sportive, récréative ou culturelle
spécialisée dans les zones Fi25Cr, Fj09Cr et Fj22l dans le secteur de la rue
Principale Est, sur le site de l'ancienne Dominion Textile

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue
à l'hôtel de ville, le 2 juillet 2024, lors de laquelle il y avait quorum.

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville et de ses citoyens de modifier les
dispositions du règlement de zonage;

ATTENDU QUE la Ville souhaite assurer la rénovation du secteur et privilégier une
grande variété d'usages dans les zones Fi25Cr, Fj09Cr et Fj22l, dans le secteur
de la rue Principale Est, sur le site de l'ancienne Dominion Textile;

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et Ville*, RLRQ
c. C-19, lors de la séance du 3 juin 2024, un avis de motion a été préalablement
donné et le projet de règlement a été déposé;

ATTENDU QU'un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et les
changements, s'il y a lieu, entre le projet déposé et le règlement soumis avant son
adoption lors de la séance du 2 juillet 2024;

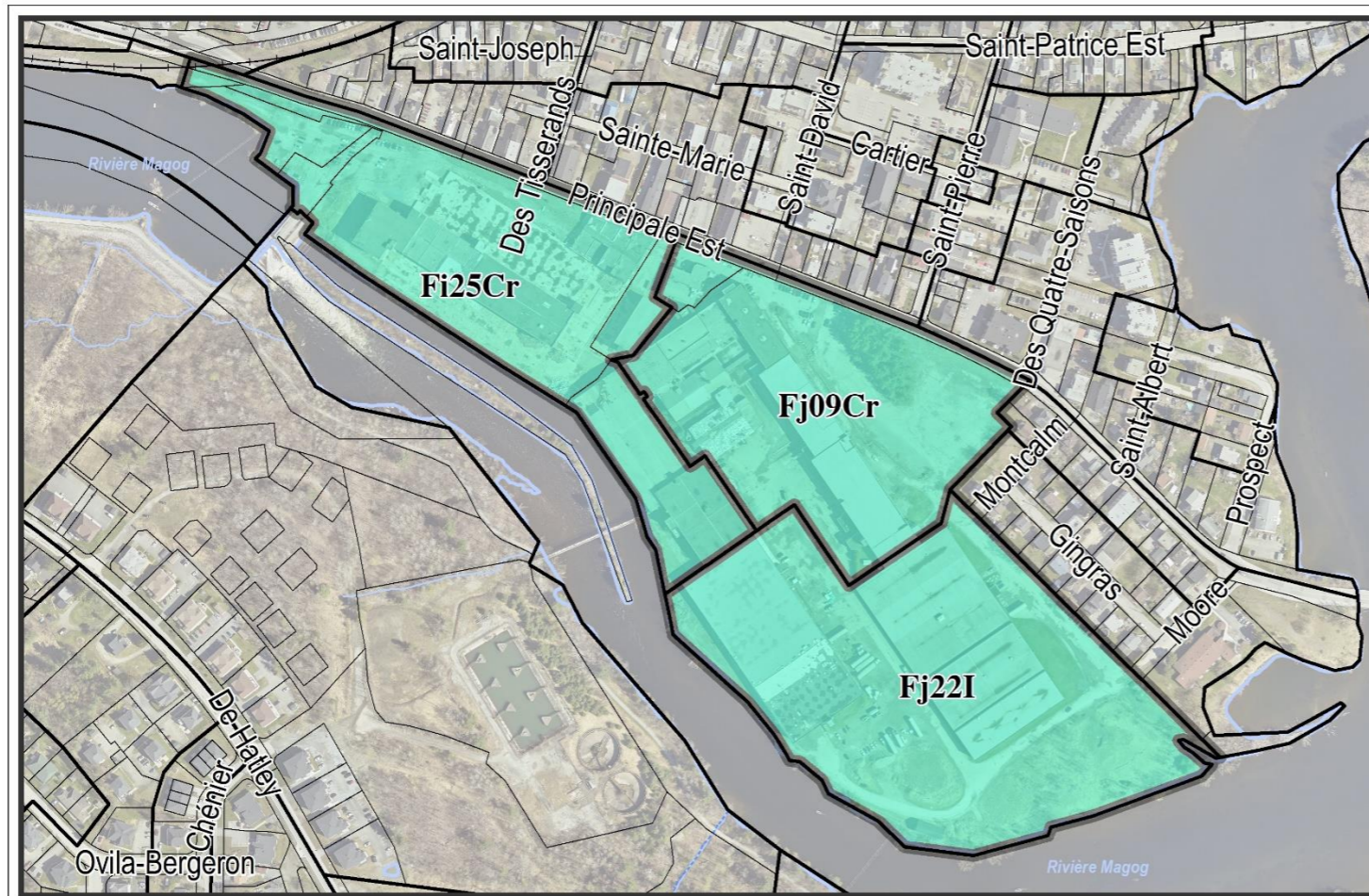
LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe V de ce règlement concernant les grilles des usages et des normes
d'implantation par zone est modifiée aux grilles correspondant aux zones
Fi25Cr, Fj09Cr et Fj22l en ajoutant, dans les cases correspondant à la ligne
« Commercial - C9 - Activité sport, récré. ou cultu. spécialisée » et pour les
colonnes « Fi25Cr », « Fj09Cr » et « Fj22l », l'expression « X ».
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Nathalie Pelletier, mairesse

Marie-Pierre Gauthier, greffière

AVIS DE MOTION : 3 JUIN 2024
ADOPTION : 2 JUILLET 2024
ENTRÉE EN VIGUEUR : 4 JUILLET 2024



Zone concernée

VILLE DE MAGOG
PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE

ZONAGE
Zones concernées

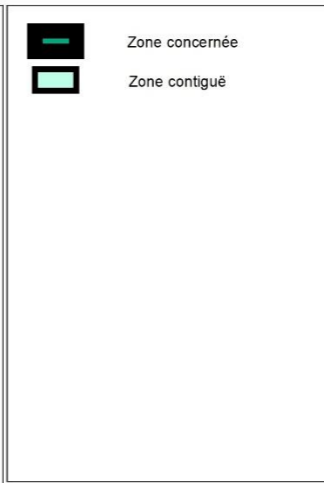
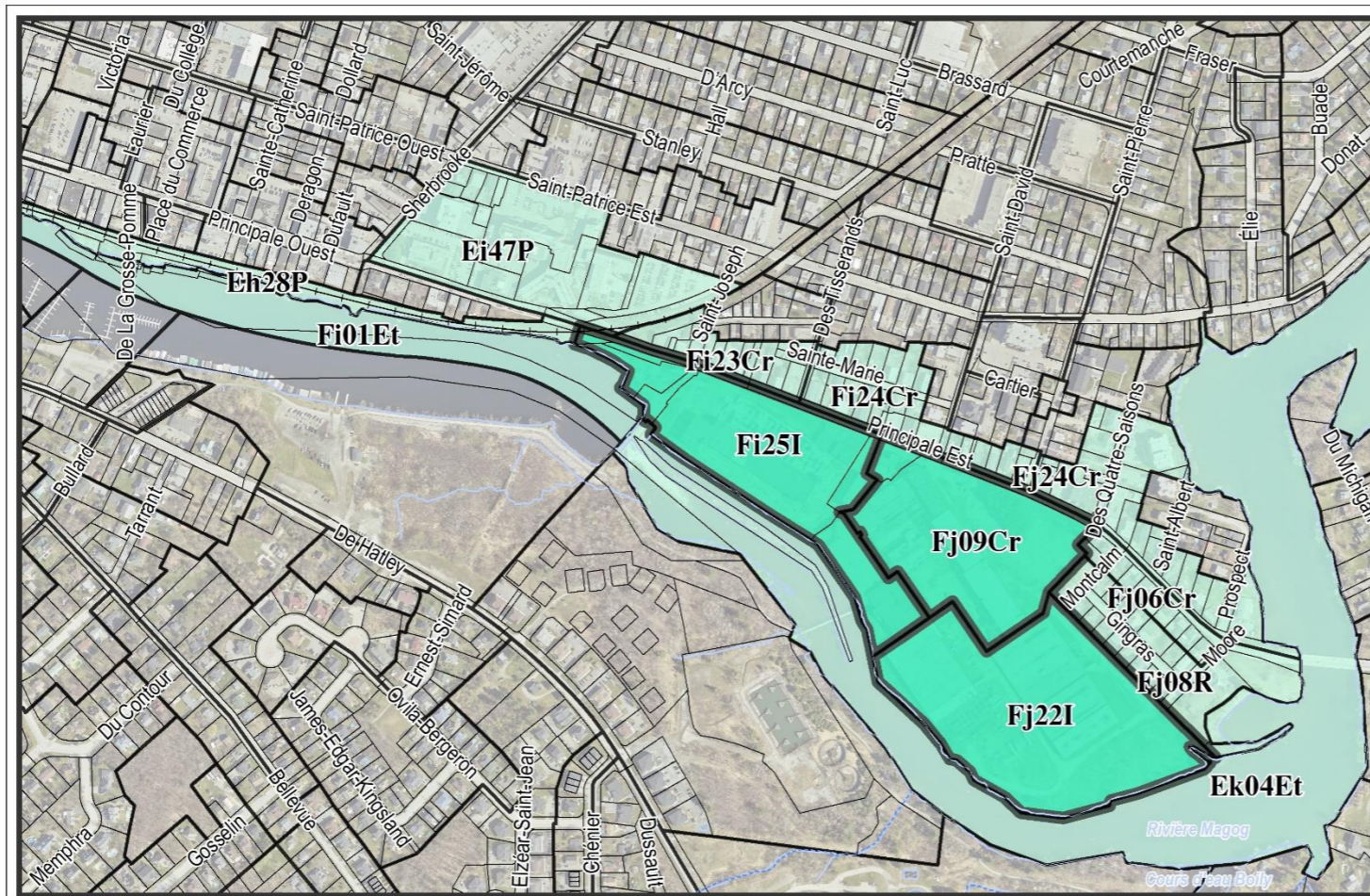
30 0 30 60 90 mètres

Préparé par : **Lysanne Hébert** Date : 2024-04-15
Technicienne en urbanisme,
Division urbanisme

Approuvé par : **Mélissa Charbonneau**
Directrice,
Direction de la planification
et du développement du territoire

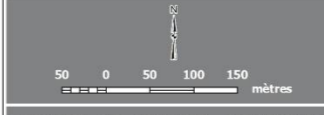
Nom fichier : Plan no. : Séquence :

Magog



VILLE DE MAGOG
 PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT
 DU TERRITOIRE

ZONAGE
 Zones concernées et zones contiguës



Préparé par : Lysanne Hébert Date : 2024-04-15
 Technicienne en urbanisme,
 Division urbanisme

Approuvé par : Christelle Proulx-Cormier
 Coordonnatrice,
 Division urbanisme

Nom fichier : Plan no. : Séquence :

